

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT



ÉGYPTE

MISE À JOUR DU DOCUMENT DE STRATÉGIE
PAYS POUR 2006

DÉPARTEMENT RÉGIONAL - NORD 1

JUILLET 2006

TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION.....	1
II.	EVOLUTIONS RECENTES EN MATIÈRE DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE.....	1
2.1	Évolution macroéconomique récente.....	1
2.2	Principaux défis de développement	2
2.3	Évolution récente en matière de politique économique.....	2
2.4	Impact de la hausse des prix du pétrole	4
2.5	Impact de l'épidémie de la grippe aviaire	5
III.	PROGRAMME D'AIDE DU GROUPE DE LA BANQUE.....	5
3.1	Gestion du portefeuille du Groupe de la Banque.....	5
3.2	Expérience en matière d'exécution	6
3.3	Domaines nécessitant le dialogue et récentes initiatives de développement	7
IV.	PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT	7
V.	STRATÉGIE ET PROGRAMME DE PRET 2006 DU GROUPE DE LA BANQUE	8
VI.	SOLVABILITÉ ET RISQUES.....	10
VII.	CONCLUSION ET RECOMMANDATION	10

ANNEXES

Annexe 1	Indicateurs macroéconomiques
Annexe 2	Opérations et programmes du Groupe de la Banque

Sigles et abréviations

BAD	:	Banque africaine de développement
BDP	:	Balance des paiements
CEP	:	Cellule d'exécution de projet
DSP	:	Document de stratégie pays
EES	:	Études économiques et sectorielles
EGCO	:	Bureau de la Banque en Égypte
EPIP	:	Évaluation des politiques et des institutions d'un pays
FAD	:	Fonds africain de développement
FAT	:	Fonds d'assistance technique
FMI	:	Fonds monétaire international
GAFI	:	Groupe d'action financière
LC	:	Ligne de crédit
LE	:	Livre égyptienne
PAPP	:	Plan d'amélioration du portefeuille-pays
PBDAC	:	Banque principale pour le développement et le crédit agricole
PIB	:	Produit intérieur brut
PME	:	Petites et moyennes entreprises
PRI	:	Pays à revenu intermédiaire
PRSF	:	Programme de réforme du secteur financier
RAPP	:	Revue annuelle de la performance du portefeuille
RDC	:	République démocratique du Congo
RPPP	:	Revue de la performance du portefeuille-pays
UC	:	Unité de compte
UE	:	Union européenne
USAID	:	Agence des États-Unis pour le développement international

Équivalences monétaires

(Taux de change en vigueur en juin 2006)

Unité monétaire = Livre égyptienne (LE)

1 UC = 8,44977 LE

1\$ EU = 5,7542 LE

1 UC = 1,49418 \$ EU

Exercice budgétaire

1^{er} juillet – 30 juin

I. INTRODUCTION

1.1 Le Document de stratégie pays (DSP) pour l'Égypte pour la période 2000-2002 (Doc. ADB/BD/WP/2000/148), a été approuvé par le Conseil d'administration en novembre 2000. La stratégie appuyait les objectifs du gouvernement consistant à promouvoir une croissance économique génératrice d'emplois et la réduction durable de la pauvreté par l'investissement dans le secteur privé, la valorisation des ressources humaines et le développement de l'infrastructure physique. En juillet 2005, une mise à jour (Doc. ADB/BD/WP/2005/148/Add.1) a été préparée. Cette mise à jour a validé la poursuite de la stratégie de la Banque.

1.2 Un nouveau DSP pour la période 2006-2010 a été élaboré. Toutefois, le traitement du document a dû être suspendu afin de se conformer au nouveau format de DSP pour les pays BAD récemment entériné par le Comité des opérations et de l'efficacité du développement (CODE). Dans l'intervalle, trois projets inclus dans le programme de prêt pour 2006 ont atteint un stade de traitement avancé et pourraient être présentés au Conseil pour examen avant la finalisation du nouveau DSP. Par conséquent, l'objectif de la présente mise à jour du DSP est de situer le contexte stratégique dans lequel les projets seront soumis au Conseil pour examen. En outre, elle donne un aperçu des évolutions récentes enregistrées en matière de politique économique dans le pays. L'analyse se fonde sur les données et informations collectées au cours des missions effectuées dans le pays en 2006, les rapports établis par le gouvernement, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, ainsi que les fréquents rapports sur l'évolution de la situation fournis par le Bureau de la Banque en Égypte.

II. ÉVOLUTIONS RECENTES EN MATIÈRE DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

2.1 Évolution macroéconomique récente

2.1.1 Estimée à 4,9 % en 2004/05, la croissance du PIB réel est passée à 5,9 % au cours de la première moitié de 2005/06. L'inflation, qui avait enregistré une hausse rapide depuis le début de l'année 2004 pour atteindre 11,4 % en décembre 2004, suite à la dépréciation du taux de change et à l'assouplissement de la politique monétaire, s'inscrit maintenant à la baisse. En décembre 2005, la moyenne annuelle de l'inflation est tombée à 3,1 %. Face à la baisse de l'inflation, les autorités ont procédé à un assouplissement de la politique monétaire en 2005. Le taux de croissance de la masse monétaire au sens large (M2) a enregistré une légère hausse, passant de 13,2 % en 2003/04 à 13,6 % en 2004/05, et la Banque centrale s'oriente maintenant vers une politique de ciblage de l'inflation. Le déficit budgétaire reste élevé. Cependant, pour 2005/06, on l'estime à 8,3 % du PIB, en baisse par rapport aux 9,2 % enregistrés en 2004/05. Afin de renforcer la discipline budgétaire, le gouvernement s'emploie à accélérer la réforme budgétaire, en procédant notamment à une rationalisation des subventions et à un contrôle budgétaire plus rigoureux.

2.1.2 Les taux de change officiel et parallèle ont été unifiés suite au lancement du marché interbancaire de devises en décembre 2004. Le taux de change de la livre égyptienne s'est par conséquent stabilisé. Le niveau de la dette extérieure reste soutenable, mais des préoccupations existent quant à la viabilité budgétaire face à la dette intérieure qui ne fait que croître à un rythme rapide. La dette intérieure a atteint 68,8 % du PIB en 2004/05, tandis que la dette extérieure ne représentait que 31,2 % du PIB. Le ratio total du service de la dette se situait à 9,2 % en 2003/2004. Le faible ratio du service de la dette extérieure traduit la politique prudente en matière d'emprunt extérieur. Le ratio total du service de la dette était de

9,4 % en 2004/2005, contre 10,8 % en 2003/04. Le compte des opérations courantes a enregistré un excédent de 3,3 % du PIB en 2004/05, contre 4,3 % du PIB en 2003/04, grâce à une forte croissance des recettes invisibles et des exportations de marchandises. Signe de l'amélioration de la situation de la balance des paiements, les réserves de devises de l'Égypte se sont consolidées à 22,86 milliards de dollars en mai 2006, équivalant à 9,4 mois de couverture des importations.

2.2 Principaux défis de développement

Les principaux défis de développement en Égypte comprennent : i) les taux relativement élevés de pauvreté et de chômage ; ii) le niveau élevé du déficit budgétaire ; iii) la faiblesse du système financier ; iv) la faiblesse des taux d'épargne et d'investissement, et v) la perte de préférences commerciales dans le sous-secteur textile et habillement. Le niveau de pauvreté est actuellement estimé à 19,6 %, et celui du chômage à 9,5 % en 2004/05. Par conséquent, le défi majeur à relever consiste à créer suffisamment de nouveaux emplois pour résorber le chômage croissant, tout en produisant en quantité et en qualité les personnels requis pour prendre en charge le programme de modernisation et d'amélioration de la compétitivité de l'industrie. Par ailleurs, le déficit budgétaire et la dette intérieure de l'Égypte, quoique toujours supportables, sont relativement élevés et ne peuvent être contenus à leurs niveaux actuels sans mettre en péril le potentiel économique de l'Égypte. À cet effet, le gouvernement s'emploie actuellement à élaborer une stratégie d'assainissement des finances publiques à moyen terme qui prévoit une baisse constante de la dette publique en part du PIB. Cette stratégie comprend un programme exhaustif de réduction des dépenses visant à rationaliser la taille du gouvernement, à accroître la productivité des dépenses, et à améliorer le ciblage des dépenses en faveur des pauvres. Le secteur financier est également confronté à des défis importants, étant donné les faibles niveaux de compétitivité, les frais d'intermédiation relativement élevés, la limitation des innovations, et le rôle dominant des entreprises nationalisées. Le système bancaire se trouve fragilisé par le fardeau que constitue le taux élevé de prêts non productifs, tandis que le secteur non bancaire est caractérisé par le sous-développement des marchés obligataire, hypothécaire et d'assurance ; un faible volume de transactions sur actions ; une gouvernance d'entreprise faible, et une infrastructure peu développée pour des systèmes de paiement efficaces. Au nombre des autres défis figure la nécessité de porter les taux d'épargne et d'investissement à un niveau suffisant pour permettre à la croissance du PIB réel d'atteindre les seuils requis pour faire reculer la pauvreté. Contenir l'impact de la mondialisation qui se traduit par la perte du droit d'accès préférentiel aux marchés suite à l'extinction progressive de l'Arrangement multifibres en janvier 2005 constitue également un nouveau défi. Les programmes proposés dans le cadre de la présente mise à jour du DSP (voir paragraphe 5.4) visent à aider le gouvernement à relever certains de ces défis de développement.

2.3 Évolution récente en matière de politique économique

2.3.1 Depuis la formation du gouvernement actuel en juillet 2004, un nombre significatif de réformes structurelles et institutionnelles a été mis en œuvre, traduisant la volonté des pouvoirs publics de tenter de relever certains des défis de développement susmentionnés et donner suite aux conclusions du dialogue antérieur mené par la Banque et les autres partenaires au développement avec le gouvernement. Ces réformes ont eu un effet positif sur les relations entre la Banque et le pays. Les principales réformes portent sur :

- i) **Tarifs** : le niveau moyen pondéré des tarifs a enregistré une baisse, passant de 14,6 à 9,1 % en septembre 2004, et le nombre de bandes tarifaires a été réduit

- à 6 contre 27 auparavant. Les procédures douanières ont également été simplifiées.
- ii) **Taxes et impôts** : le niveau maximal de l'impôt sur le revenu a été réduit de moitié, s'établissant à 20 % dans le budget 2005/06. En outre, l'impôt sur les sociétés a été nettement réduit et ramené à un taux unifié de 20 % (exception faite des sociétés pétrolières). Les exonérations fiscales font l'objet d'une suppression progressive.
 - iii) **Taux de change** : un marché interbancaire de devises a été ouvert en décembre 2004.
 - iv) **Subventions** : le prix du gasoil a été augmenté de 50 % en septembre 2004. Les tarifs du gaz naturel, de l'eau et de l'électricité ont également fait l'objet d'augmentation.
 - v) **Politique budgétaire** : pour la première fois, le budget 2005/06 a été préparé selon les normes actuelles du FMI pour les statistiques relatives aux finances publiques, et les subventions y figurent de manière explicite.
 - vi) **Politique monétaire** : le cadre de la politique monétaire a été renforcé durant l'année 2005. Le Comité de politique monétaire a tenu sa première réunion en juin et officialisé la politique d'utilisation des taux d'intérêt à court terme pour lutter contre l'inflation.
 - vii) **Privatisation** : au cours des deux dernières années, le gouvernement a relancé le programme de privatisation. En conséquence, les recettes tirées de la privatisation se sont établies à 5,64 milliards de LE en 2004/05, contre 1,99 milliard de LE, enregistré au cours des quatre années précédentes allant de 2000/01 à 2003/2004. Le programme, qui a connu une accélération en 2005/06, a généré des recettes s'élevant à 14,31 milliards de LE au mois de mars 2006, utilisées en partie pour financer le Programme de réforme du secteur financier (PRSF).

2.3.2 Le gouvernement a également lancé un programme exhaustif de réforme du secteur financier (PRSF). Ce programme vise à remédier aux principales faiblesses identifiées dans les secteurs bancaire et non bancaire, y compris celui de l'assurance, les marchés financier et hypothécaire. Il s'agit d'un programme élaboré par le gouvernement et approuvé par les partenaires au développement. Dans ce cadre, la Banque travaille en étroite collaboration avec la Banque mondiale depuis 2002 sur le programme précurseur du PRSF portant sur un prêt à l'appui des réformes qui n'a finalement pas vu le jour, mais souligne la nécessité de réformes dans le secteur financier en tant que domaine de haute priorité pour la réforme structurelle en raison de son caractère central pour le développement du secteur privé. La Banque a également eu des consultations étroites avec les autres partenaires au développement intervenant dans le secteur financier, notamment l'UE et l'USAID, afin d'assurer l'harmonisation entre les donateurs et l'alignement sur les priorités de développement du gouvernement. Une vague de fusions a été enregistrée avant l'imposition de nouvelles exigences en matière de niveau minimum de fonds propres minimums intervenue à la mi-juillet 2005. Les banques qui n'ont pu respecter cette échéance ont été contraintes de réaliser des fusions, tandis que les autres ont dû rechercher un supplément de capital auprès de leurs actionnaires ou de nouveaux investisseurs stratégiques. Les banques étrangères ont vu leur rôle s'accroître suite à la cession des parts de l'État dans les banques d'économie mixte. En septembre 2004, la Banque d'Alexandrie a été choisie pour faire l'objet d'une privatisation complète, et en septembre 2005, le gouvernement a également annoncé la fusion prochaine de la Banque Misr et de la Banque du Caire.

2.3.3 Par ailleurs, les autorités ont soit promulgué de nouveaux textes de loi soit révisé d'anciens dans un certain nombre de domaines. Ces textes comprennent notamment : i) la loi sur le crédit-bail financier ; ii) le droit hypothécaire ; iii) la loi sur les droits de propriété intellectuelle (DPI) ; iv) la loi de lutte contre le blanchiment d'argent ; v) un droit du travail unifié ; vi) un droit bancaire unifié, vii) une révision de la loi sur les investissements et viii) la loi N° 141/2004 sur la promotion des petites entreprises. La loi sur les droits de propriété intellectuelle rapproche davantage l'Égypte du respect de ses engagements dans le cadre de l'OMC. Le droit du travail apporte des améliorations substantielles en matière de flexibilité du marché du travail, tandis que le droit bancaire a, entre autres, renforcé le contrôle des banques et clarifié le processus de formulation de la politique monétaire. La loi sur l'investissement révisée prévoit des réductions et des exonérations fiscales pouvant aller jusqu'à 20 ans pour les investissements dans des secteurs prioritaires, tels que les infrastructures, les services sur les champs pétrolifères, le tourisme, les industries manufacturières et toutes les activités orientées vers l'exportation. La promulgation de la loi contre le blanchiment d'argent en 2004 a amené le Groupe d'action financière internationale (GAFI) à rayer l'Égypte de la liste des pays qui ne prennent pas de mesures efficaces pour endiguer ce phénomène.

2.3.4 Les réformes économiques et juridiques prises par le gouvernement depuis juillet 2004 et leur mise en oeuvre efficace ont grandement contribué à améliorer l'environnement des affaires et à assurer l'efficacité de l'appareil judiciaire, ainsi qu'à instaurer un cadre propice à la croissance économique. La mise en place d'un cadre macroéconomique solide, le programme intégré de réformes économiques et structurelles déjà mis en route et l'engagement du gouvernement à maintenir le cap ont été salués par tous les partenaires au développement. Le FMI a, le 23 juin 2006, conclu ses Consultations au titre de l'Article IV pour l'année 2006. Le Fonds note que les consultations ont été menées dans un contexte marqué par l'accélération de la croissance économique, une faible inflation, une solide position de la balance des paiements et des réserves de change et, de manière générale, une confiance croissante dans l'orientation et la profondeur des politiques économiques. La réforme et la privatisation du secteur bancaire avancent à un rythme plus rapide que prévu. Au plan budgétaire, on note des progrès dans le domaine du renforcement des régimes fiscal et douanier, notamment à travers l'accroissement de la transparence et de l'efficacité des opérations budgétaires. Toutefois, le personnel du FMI a exprimé des préoccupations quant au niveau élevé du déficit budgétaire et de la dette publique intérieure, soulignant que s'ils sont encore supportables, ils ne peuvent être contenus à leurs niveaux actuels sans mettre en péril le potentiel économique du pays. Le Conseil d'administration de la Banque mondiale a également approuvé le 16 juin 2005 la stratégie d'assistance pays pour la période 2006-2009. La stratégie met l'accent sur la facilitation du développement du secteur privé, l'amélioration de la fourniture des services publics et la promotion de l'équité, avec un programme de l'ordre de 2-2,8 milliards de dollars pour la période.

2.4 Impact de la hausse des prix du pétrole

La hausse des prix du pétrole constitue pour l'Égypte une arme à double tranchant. D'une part, elle fait que le pays engrangera plus de recettes de ses exportations de pétrole et de ses exportations de plus en plus importantes de gaz (étant donné que les cours du gaz ont tendance à suivre ceux du pétrole). D'autre part, les cours élevés du pétrole augmentent également la facture des importations de carburant, car l'Égypte continue d'importer une partie de ses besoins intérieurs en carburant, en raison de la l'insuffisance de ses capacités de raffinage. L'Égypte est un exportateur net de produits raffinés en termes de volume, mais a besoin d'importer les principaux produits pétroliers de consommation courante. Le pays a

également commencé à exporter du gaz naturel liquéfié (GNL) à partir de son premier terminal en janvier 2005. En tant que pays producteur de pétrole et de gaz, l'Égypte a toutes les chances de tirer parti des prix élevés du pétrole brut, qui pousseront à la hausse ses recettes pétrolières. On estime qu'en 2004/05 les exportations de pétrole s'étaient élevées à 5,5 milliards de dollars EU, ce qui correspond à une hausse de 39,5 % par rapport à l'exercice 2003/04, tandis que les importations se chiffraient à 2,4 milliards de dollars, soit une hausse de 38 %. L'Égypte devrait aussi normalement bénéficier indirectement de la manne du Golfe sous forme d'accroissement des envois de fonds des Égyptiens travaillant dans les pays du Golfe persique riches en pétrole. Cela pourrait entraîner plus d'investissement en Égypte. Étant donné que les prix intérieurs du pétrole en Égypte sont contrôlés, la hausse des prix du pétrole n'a donc pas entraîné de poussée inflationniste. Cette hausse pourrait cependant creuser le déficit budgétaire, du fait de l'augmentation des subventions sur le pétrole.

2.5 Impact de l'épidémie de la grippe aviaire

La déclaration de la maladie en Égypte a été confirmée en février 2006. Au 16 juin 2006, des exploitations agricoles dans 16 gouvernorats avaient infectées par la souche de virus H5N1 et seize (16) cas d'infection humaine avaient été enregistrés, dont six (6) décès. L'aviculture est une activité très répandue dans les zones rurales et semi-urbaines, les petites fermes d'élevage représentant 25-30 % de l'ensemble du secteur de la volaille, pour un chiffre d'affaires de 850 millions de LE. On estime le nombre total de volailles infectées à 50 millions. Selon les statistiques, 10 millions de volailles ont été abattues depuis mars 2006. Avec un investissement de 16 milliards de LE, la filière de la volaille en Égypte emploie environ 1,5 million de personnes. L'éclosion de la grippe aviaire expose de ce fait l'industrie au risque de pertes. L'Égypte déploie actuellement des efforts en vue de contenir la propagation de la grippe aviaire, et a besoin du soutien de la communauté internationale, de la collaboration et de l'aide pour contrôler efficacement les éclosions et la propagation de la maladie. Les principaux domaines nécessitant un soutien comprennent la prise de dispositions pour le dédommagement des petits éleveurs, l'équipement et le maintien des laboratoires en état fonctionnel et l'élaboration de plans et programmes stratégiques à long terme destinés à contenir et à lutter contre la propagation de l'épidémie.

III. PROGRAMME D'AIDE DU GROUPE DE LA BANQUE

3.1 Gestion du portefeuille du Groupe de la Banque

3.1.1 Le démarrage des opérations de prêt du Groupe de la Banque en Égypte remonte à 1974. À ce jour, il a été approuvé 48 opérations comprenant 34 projets, 3 études, 1 prêt à l'appui des réformes, 2 projets d'appui institutionnel, 2 opérations d'aide d'urgence et 6 lignes de crédit. Au 31 mars 2006 (voir annexe 2), le montant total des prêts approuvés par le Groupe de la Banque en faveur de l'Égypte s'élevait à 1837,75 millions d'UC, dont 1644,80 millions d'UC du guichet BAD, 179,68 millions d'UC du guichet FAD, et 12,92 millions d'UC sur les ressources du FAT. En outre, un don de 3,056 millions d'UC a été approuvé pour une étude multinationale sur l'interconnexion électrique entre l'Égypte et la République démocratique du Congo. Par ailleurs, deux dons d'aide d'urgence de 500 000 dollars chacun ont été accordés en vue d'aider le gouvernement à lutter contre l'invasion de criquets pèlerins, d'une part, et contre la grippe aviaire, d'autre part.

3.1.2 Sur le montant total approuvé à ce jour, 316,42 millions d'UC ont été annulés dont 312,52 millions d'UC sur les ressources de la BAD et 3,90 millions d'UC sur celles du FAD. Par conséquent, le montant cumulé des engagements du Groupe de la Banque net des annulations s'élève à 1520,98 millions d'UC. La répartition par secteur des opérations approuvées se présente comme suit : énergie (49,7 %), finance (23,4 %), secteur social (8,3 %), agriculture et développement rural (7,4 %), secteur privé (6,5 %), opérations multisectorielles (3,4 %) et industrie (1,1 %). (voir fig. 5). Dans le secteur des transports, il a été financé une étude.

3.1.3 **Opérations en cours** : Sept opérations sont en cours, pour un engagement total de 318,61 millions d'UC. Le taux de décaissement pour les projets en cours se situe à actuellement à environ 5 %. Cette situation s'explique par le fait que près de 90 % des engagements concernent deux projets approuvés en juillet et octobre 2005. Les accords de prêt au titre des deux projets ne sont entrés en vigueur qu'en mai et juin 2006, respectivement, et le décaissement n'a pas encore démarré. Si l'on fait abstraction de ces deux projets, le taux de décaissement pour les autres projets en cours s'établit à près de 43 %.

3.2 Expérience en matière d'exécution

3.2.1 L'exécution des projets du Groupe de la Banque en Égypte a connu une amélioration remarquable. Les deux opérations approuvées récemment sont entrées en vigueur dans l'espace d'une année, contre une moyenne de deux ans par le passé. Toutefois, l'avancement de l'exécution des projets continue d'être affecté par les retards en matière d'acquisition et de décaissement liés à l'incapacité de certaines CEP à se conformer aux règles de procédure du Groupe de la Banque. Un autre problème tient au non-respect par certaines CEP des exigences en matière de production des rapports trimestriels d'avancement et des rapports annuels d'audit.

3.2.2 Selon l'évaluation faite dans le cadre de la Revue annuelle de la performance du portefeuille général de la Banque pour 2004 (Doc. ADB/BD/WP/2006/20/Rev.1), le pays ne compte pas de projet à problèmes, mais 4 des 8 projets en cours sont jugés à risque. La Revue de la performance du portefeuille-pays (RPPP) (Doc. ADB/BD/WP/2005/96) réalisée en mai 2005, indique cependant que la performance globale du portefeuille s'est améliorée, ne comportant que 2 projets à risque. L'amélioration de la performance, telle que déterminée dans la RPPP, a été attribuée à l'achèvement du projet d'appui institutionnel, ainsi qu'à une progression soutenue du taux de décaissement de la Ligne de crédit en faveur de PBDAC. Dans le cadre de la RPPP 2005, un Plan d'amélioration du portefeuille-pays (PAPP) a été préparé. Ce Plan vise essentiellement à améliorer la performance, jusque-là médiocre, en matière de passation de marchés, le respect des exigences en matière de production de rapports, à renforcer la performance des CEP et à améliorer la qualité des demandes de décaissement.

Rôle du bureau national de la Banque en Égypte

3.2.3 Le plan d'amélioration du portefeuille fait l'objet d'un suivi continu par le Bureau de la Banque en Égypte (EGCO) et les missions de supervision de la Banque. L'ouverture d'EGCO en septembre 2000 a grandement contribué à améliorer la performance du portefeuille de la Banque et facilité une meilleure communication entre la Banque, d'une part, et le gouvernement et les CEP, d'autre part. Les interventions d'EGCO ont joué un rôle essentiel dans les améliorations constatées au niveau du respect par les CEP des exigences en

matière d'établissement de rapports, avec pour effet la résorption des rapports d'audit en retard et l'amélioration de la qualité des demandes de décaissement. En outre, EGCO a contribué au renforcement du programme de prêt de la Banque en faveur de l'Égypte ainsi qu'à l'amélioration du suivi et de la supervision des opérations en cours. Afin d'accroître davantage son efficacité, EGCO a été renforcé, en 2005, par le recrutement de trois professionnels sous contrat local (socioéconomiste, spécialiste du secteur privé, et spécialiste des infrastructures) et de quatre agents de la catégorie services généraux (secrétaire de direction, spécialiste en décaissements, passation des marchés et technologie de l'information), une mesure qui contribuera énormément à améliorer sensiblement la qualité du portefeuille. Suite au renforcement de son effectif, EGCO est devenu l'un des trois bureaux extérieurs pilotes à bénéficier de la délégation de certains pouvoirs d'approbation en matière d'acquisition de passation de marchés et de décaissement, ce qui contribuera davantage à réduire au minimum les retards accusés dans les processus d'acquisition et de décaissement, et, partant, à améliorer sensiblement la performance du portefeuille.

3.3 Domaines nécessitant le dialogue et récentes initiatives de développement

La capacité de la Banque à engager un dialogue fructueux avec le gouvernement et les autres partenaires au développement sur les questions concernant les opérations en cours, et les questions de développement en général, a été renforcée depuis l'ouverture du bureau de l'institution (EGCO) dans le pays. Sur le court à moyen terme, le dialogue portera sur un certain nombre de défis du développement soulignés au paragraphe 2.2, à savoir : i) la viabilité budgétaire dans le cadre de la stratégie d'assainissement des finances publiques proposée par le gouvernement, et ii) les réformes du secteur financier dans le cadre du PRSF. En outre, la Banque est en passe de finaliser la préparation d'un Profil du secteur privé et d'un Profil de gouvernance pour le pays. L'achèvement de ces profils offrira de nouvelles opportunités de dialogue entre la Banque et les autorités dans les domaines du développement du secteur privé et de la bonne gouvernance. Les récentes initiatives approuvées visant à renforcer le cadre et la fourniture de l'aide au développement de la Banque dans les pays à revenu intermédiaire (PRI), notamment la suppression de la commission d'engagement sur les prêts souverains, l'utilisation du Fonds fiduciaire PRI, ainsi que le renforcement de la présence au plan local par l'ouverture d'un bureau extérieur, ont renforcé la perception de la compétitivité des produits de prêt de la Banque, ainsi que sa performance, de manière générale. L'amélioration de la perception de la Banque en tant que principal partenaire au développement crée déjà de nouvelles opportunités d'affaires pour l'institution en Égypte. L'intensification des études économiques et sectorielles (EES), dans le cadre du DSP complet, ouvre également de nouvelles possibilités de dialogue fondé sur une compréhension plus approfondie de l'économie et des enjeux.

IV. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT

4.1 Le programme de développement du gouvernement est présenté dans sa Vision du développement à long terme 2022, dans le cadre duquel sont mis en œuvre des plans quinquennaux à moyen terme et des plans annuels. Le plan quinquennal en cours couvre la période 2002-2007. L'objectif du gouvernement est de poursuivre sa stratégie axée sur la croissance tirée par le secteur privé, la modernisation de l'économie du pays, et son intégration à l'économie mondiale. Les principaux éléments de cette stratégie sont : i) la promotion des exportations afin de renforcer la balance des paiements et d'accroître les possibilités d'emplois, ii) l'approfondissement et la modernisation du processus d'industrialisation en mettant l'accent sur les biens d'équipement et les produits de grande

valeur en fonction de l'avantage compétitif du pays, iii) la réduction du chômage, le recours à des techniques favorables à l'emploi et à forte intensité de main-d'œuvre, et la promotion des petites et moyennes entreprises, iv) l'orientation du développement vers la mise en valeur des zones désertiques et le redressement des déséquilibres spatiaux, v) la réduction de la pauvreté et le souci d'équité, vi) l'égalité entre hommes et femmes et la participation des femmes au processus de développement. Le plan quinquennal est sous-tendu par les principaux objectifs et les résultats attendus résumés dans l'encadré 1 :

Encadré 1 : Principaux objectifs et résultats attendus du Programme de développement à moyen terme du gouvernement

- Atteindre un taux de croissance annuel moyen du PIB réel de 6,2 % pendant la période du plan ;
- Porter le taux d'investissement de 16,9 % du PIB en 2000/2001 à 20 % en 2006/2007 ;
- Porter le taux d'épargne à 17,3 % du PIB en 2007 au plus tard ;
- Ramener le déficit de ressources intérieures (déficit budgétaire) de 6,5 % du PIB en 2001/2002 à 2,5 % en 2006/2007 ;
- Ramener le déficit commercial de 38,8 milliards de LE en 2001/2002 à 34,8 milliards de LE en 2006/2007 grâce à la stimulation des exportations, les portant à un taux annuel moyen de 13 %, contre 5,3 % pour les importations ;
- Réaliser un excédent du compte des opérations courantes de 4,263 milliards de LE (3,4 % du PIB) en 2006/2007 ;
- Créer 750 000 emplois par an sur la période 2002-2007, et, ce faisant, augmenter les chances de faire reculer la pauvreté.

4.2 La poursuite de ce programme de développement et la réalisation des résultats attendus sont guidées par le Programme d'action en dix points contenu dans la Déclaration de politique du gouvernement faite devant le Parlement par le Premier ministre en décembre 2004. Ce programme porte sur les domaines suivants : i) Investissement et emploi ; ii) Amélioration de la performance économique ; iii) Appui au développement social ; iv) Développement de l'éducation et de la recherche scientifique ; v) Développement des services de santé et contrôle de la croissance démographique ; vi) Protection des ressources naturelles ; vii) Développement de la fonction publique ; viii) Développement de services publics essentiels ; ix) Mise en place d'une société de l'information, et x) Développement du cadre politique et législatif.

V. STRATÉGIE ET PROGRAMME DE PRET 2006 DU GROUPE DE LA BANQUE

5.1 **Stratégie** : dans le cadre du Programme de développement du gouvernement et du Programme d'action en dix points de 2004, l'essentiel de la stratégie de la Banque pour la période d'une année couverte par la présente mise à jour consistera à poursuivre l'appui à la promotion d'une croissance tirée par le secteur privé ainsi que la modernisation de l'économie égyptienne et son intégration à l'économie mondiale, comme énoncé dans le DSP précédent. À cet égard, la stratégie d'intervention de la Banque continuera à être axée sur l'appui au développement de l'infrastructure social et physique, essentiel pour la réduction de la pauvreté et l'instauration d'un cadre efficient pour les affaires, ainsi que sur les réformes du secteur financier destinées à fournir un point d'ancrage pour la croissance économique, le

développement du secteur privé et la réduction de la pauvreté. Des investissements directs en faveur de projets viables du secteur privé et des lignes de crédit (LC) au secteur bancaire en vue de promouvoir les exportations, le tourisme et le développement des PME seront également octroyés. Par ailleurs, les investissements en faveur du secteur public serviront, pour l'essentiel, à améliorer davantage l'environnement pour le développement du secteur privé.

5.2 Dans le secteur privé, les interventions spécifiques porteront sur trois domaines : i) les réformes sectorielles, en particulier la privatisation, à travers une aide budgétaire et une assistance technique ciblée ; ii) l'appui aux PME, par un financement direct et indirect (prêts et prises de participation ; financements assimilables à des prise de participation), et la promotion de nouveaux instruments financiers (ex. crédit-bail, affermage de créances, franchisage), et iii) développement de l'infrastructure privé et de l'énergie à travers le cofinancement, le partenariat public-privé, et l'assistance technique. Dans le domaine du franchisage, la Banque a commencé à élaborer un programme d'appui, qui devrait être présenté au Conseil début 2007. La Banque jouera un rôle de catalyseur en apportant un concours à l'*Egyptian Franchising Development Association*, sous forme d'assistance technique, ainsi qu'aux partenaires financiers locaux, notamment le Fonds social pour le développement et la Commercial International Bank, à travers des instruments financiers adéquats, afin d'aider le secteur du franchisage à se développer davantage et à créer des emplois au niveau des PME.

5.3 La Banque est en passe de finaliser un nouveau DSP axé sur les résultats pour l'Égypte, pour la période 2006-2010. Une mission de dialogue chargée d'examiner le DSP avec le gouvernement et les autres parties prenantes a été effectuée en février 2005. Le document a été révisé pour tenir compte du nouveau format axé sur les résultats ainsi que des récents développements intervenus dans le pays, et fera l'objet de nouvelles discussions avec le gouvernement avant d'être présenté au Conseil. La stratégie adoptée dans le DSP complet s'articule autour des orientations énoncées ci-dessus. Elle a été élaborée selon une approche participative et validée par le gouvernement et les autres parties prenantes au cours de la mission de dialogue. Cette stratégie sera revue durant le prochain examen final du document révisé avec le gouvernement début août 2006.

5.4 **Programme de prêt 2006** : la direction envisage de présenter au Conseil pour examen au cours de l'année 2006 et début 2007 trois opérations, à savoir : i) le Programme de réforme du secteur financier (500 millions de dollars EU, soit 334,63 millions d'UC) ; ii) le Fonds social pour le développement : projet d'appui aux petites et micro-entreprises (60 millions d'UC), et iii) le Programme de développement communautaire intégré (44,00 millions d'UC). Ces opérations sont conformes à la stratégie énoncée ci-dessus et visent à aider le gouvernement à relever certains des principaux défis soulignés au paragraphe 2.2. Un système financier sain et efficient s'avère essentiel pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté, notamment pour faciliter la mobilisation de l'épargne et l'accès des entreprises privées aux financements. Il constitue par conséquent une composante clé de la stratégie du gouvernement pour renforcer la performance économique et créer des emplois. Le Programme d'appui aux petites et micro-entreprises favorisera la création d'emplois, notamment en apportant un appui aux petites et micro-entreprises, tandis que le Programme de développement communautaire renforcera la valorisation du capital humain, par l'amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux de base (santé, éducation, approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées) et la participation des ONG et des opérateurs du secteur privé à la fourniture de ces services, par l'octroi de prêts.

5.5 Le PRSF a été évalué en mars 2006, et le Programme d'appui aux petites et moyennes entreprises, en avril 2006. L'évaluation, pour ce qui est du Projet de développement communautaire intégré, est prévue pour avant fin 2006.

VI. SOLVABILITÉ ET RISQUES

L'évaluation du risque-pays par la Banque repose sur 5 catégories de critères qui mesurent : i) les indicateurs macroéconomiques de base, la mise en œuvre des politiques et les résultats enregistrés ; ii) la soutenabilité de la dette extérieure ; iii) les perspectives socio-politiques ; iv) le caractère propice de l'environnement des affaires pour le développement du secteur privé, et v) la performance du portefeuille du Groupe de la Banque au regard de la performance en matière de service de la dette et d'exécution de projets. L'évaluation pour 2006 classe l'Égypte au rang des pays à très faible risque, enregistrant des résultats bien supérieurs à la moyenne de l'Afrique au niveau de toutes les catégories de critères. D'autre part, estimé à 1,7 %, le niveau de risque auquel s'expose la Banque en Égypte est de loin inférieur au seuil de risque qui est de 11 %. Sur la base de cette évaluation, le programme annuel de prêt viable pour l'Égypte est estimé à environ 411 millions d'UC (scénario bas), 587 millions d'UC (scénario de référence), et 885 millions d'UC (scénario élevé). Par conséquent, le programme de prêt pour 2006 s'inscrit bel et bien dans les limites viables de prêt et laisse encore une marge. Aussi, l'évaluation dans le cadre de l'EPIP pour 2005 a classé l'Égypte dans le second quintile parmi les pays ayant enregistré une performance moyenne en matière de politiques. Les performances du pays sont considérées comme relativement bonnes au regard de toutes les quatre catégories de critères concernant la gestion économique, les politiques structurelles, les politiques d'inclusion sociale/d'équité, de gestion du secteur public et des institutions. Le principal domaine de préoccupation noté dans l'EPIP concerne également le déficit budgétaire et la dette publique intérieure, qui ont été jugés élevés et de nature à compromettre le potentiel économique du pays.

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATION

7.1 Le Conseil est prié de noter qu'un consensus s'est dégagé entre les partenaires au développement sur l'importance des réformes économiques et institutionnelles mises en œuvre par les autorités depuis juillet 2004, et la détermination du gouvernement à poursuivre ces réformes, ce qui est de bon augure pour le renforcement de l'assistance de la Banque au pays en vue de donner une plus grande impulsion à la croissance.

7.2 Le Conseil est également invité à prendre note de la présente mise à jour du DSP et des trois projets qui seront soumis à son examen avant la finalisation du DSP complet.

Annexe 1

EGYPTE - INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS CHOISIS, 2000/01 - 2004/05

	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
Population (en milliers)	64 652	65 986	67 300	68 600	70 000
Croissance démographique (%)	2,1	2,1	2,0	1,9	2,0
Economie réelle (% d'évolution)					
PIB réel	3,4	3,2	3,0	4,3	5,0
IPC(en moyenne par an)	2,4	2,4	3,2	9,5	4,3
Taux de chômage (en %)	9,2	9,0	9,9	10,0	9,5
Epargne intérieure brute (% du PIB)	17,8	17,2	17,5	19,8	19,4
Investissement intérieur brut (% du PIB)	18,3	18,2	17,0	16,6	17,7
Finances publiques (% du PIB)					
Total Recettes et dons	28,2	27,5	27,7	26,8	23,6
Dépenses globales	30,4	30,0	30,1	29,2	29,4
<i>dont :- Dépenses courantes</i>	25,1	24,1	24,5	25,1	24,4
<i>- Dépenses d'investissement</i>	4,2	4,0	4,0	3,9	3,7
Total/Déficit/Excédent	-	(9,6)	(8,9)	(8,4)	(9,2)
Monnaie, taux d'intérêt et taux de change					
M2/PIB (en %)	79,4	86,8	92,0	89,7	92,1
M2 (évolution annuelle en %)	11,6	15,4	16,9	13,2	13,6
Coefficient d'expansion monétaire	4,07	4,46	4,31	3,67	2,78
Vitesse de circulation	1,33	1,23	1,17	1,18	1,15
Taux d'intérêt (en %)	9,08	7,79	8,31	8,41	10,25
Taux de change nominal moyen (LE/\$EU)	3,85	4,34	5,13	6,18	6,02
Balance des paiements (en % du PIB)					
Exportation de biens	7,6	8,2	10,10	13,3	15,5
Importation de biens	17,6	16,8	18,20	23,3	27,2
Balance au titre des biens	(10,0)	(8,6)	(8,1)	(9,6)	(11,2)
Compte des opérations courantes	(0,04)	0,7	2,4	4,4	3,3
Réserves internationales (en mois d'importations)	10,4	11,6	12,0	9,7	9,6
Dettes publiques					
Dettes intérieure (% du PIB)	54,0	58,0	60,0	60,0	68,6
Total Encours de la dette extérieure(EDE) en millions de \$E	26 560	28 661	29 396	29 872	28 949
EDE/PIB (en %)	28,5	32,8	36,1	38,0	31,2
EDE/Exportation de biens et services (en %)	141,5	171,2	157,6	127,5	104,8
Total Service de la dette/Exportation de biens et services (en	8,3	11,0	11,8	10,8	9,4

Source (s): Ministère des Finances, Ministère du Plan et Banque centrale d'Egypte

ÉGYPTE
RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS DU GROUPE DE LA BANQUE
30 JUIN 2006

	APPROBATIONS			ANNULATIONS	ENGAGEMENT NET	DATE APPROBATION	DATE SIGNATURE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	DÉCAISSEMENTS		DÉLAI DERNIER DÉCAISS.	ÉTAT AVAN.
	MONTANT (en millions UC)								MONTANT (MILLIONS UC)	%		
	BAD	FAD	FAT									
<u>AGRICULTURE (8)</u>												
El-Beheira	10,00	0,00	0,00	0,23	9,77	12-déc-81	26-janv-82	28-déc-84	9,77	100,00	30-juin-97	Achevé
Développement rural	0,00	7,37	0,00	0,00	7,37	12-déc-81	26-janv-82	09-juin-85	7,37	100,00	30-juin-97	Achevé
Assainissement	18,62	0,00	0,00	1,40	17,22	20-nov-85	04-avril-86	06-mai-88	17,21	99,94	31-déc-98	Achevé
	0,00	9,21	0,00	0,50	8,71	20-nov-85	04-avril-86	06-mai-88	8,16	93,69	31-déc-98	Achevé
2 ^e projet de développent agricole	31,15	0,00	0,00	22,08	9,07	20-nov-85	04-avril-86	08-déc-88	9,07	100,03	31-déc-98	Achevé
	0,00	9,21	0,00	0,44	8,77	20-nov-85	04-avril-86	14-déc-88	8,77	100,05	30-janv-98	Achevé
Étude de réseau assainissement	0,00	0,00	2,03	0,00	2,03	01-déc-92	12-mai-93	10-fév-94	1,86	91,81	30-janv-98	Achevé
Réhabilit. de réseaux d'irrigation	0,00	19,34	0,00	0,00	19,34	15-déc-92	13-mai-93	27-avril-94	19,19	99,22	31-déc-02	Achevé
LC à PBDAC	10,69	0,00	0,00	0,00	10,69	24-mars-99	01-déc-00	22-avril-02	10,69	100,00	31-déc-05	Achevé
	0,00	6,00	0,00	0,00	6,00	24-mars-99	01-déc-00	22-avril-02	6,00	100,00	31-déc-05	Achevé
	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	24-mars-99	01-déc-00	22-avril-02	0,57	57,00	31-déc-06	En cours
El_Beheira II	5,39	0,00	0,00	0,00	5,39	26-nov-97	07-mars-98	19-déc-00	4,10	76,07	31-déc-05	En cours
	0,00	6,52	0,00	0,00	6,52	26-nov-97	07-mars-98	19-déc-00	3,64	55,83	31-déc-06	En cours
	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	26-nov-97	07-mars-98	19-déc-00	0,29	29,00	31-déc-06	En cours
Amélioration Canal d'irrigation de Buiyyah	9,86	0,00	0,00	9,86	0,00	28-nov-01	30-sept-02	s.o..	0,00	0,00	30-déc-08	Annulé
Total partiel	85,71	57,65	4,03	34,52	112,87				106,69	94,53		
<u>TRANSPORT (1)</u>												
Etude sur deux canaux	0,00	0,00	1,57	0,00	1,57	06-janv-93	12-mai-93	18-janv-94	1,46	92,99	12-oct-95	Achevé
Total partiel	0,00	0,00	1,57	0,00	1,57				1,46	92,99		

ÉLECTRICITÉ (14)												
Électricité I	5,00	0,00	0,00	0,00	5,00	22-nov-74	08-déc-74	09-juin-75	5,00	100,00	09-juin-77	Achevé
Électricité II	5,00	0,00	0,00	0,03	4,97	14-oct-75	26-fév-76	30-juin-77	4,97	99,98	20-janv-86	Achevé
Électricité III	5,00	0,00	0,00	0,00	5,00	31-déc-77	30-mars-78	25-août-78	5,00	100,00	22-déc-82	Achevé
Électricité rurale I	0,00	7,37	0,00	0,00	7,37	26-sept-79	01-fév-80	24-mai-81	7,37	100,00	30-déc-85	Achevé
Shoubrah El-Kheima	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00	23-sept-80	19-déc-80	18-nov-81	10,00	100,00	31-déc-86	Achevé
Électricité rurale II	0,00	7,37	0,00	2,87	4,50	25-juin-81	09-juil-81	30-mars-82	4,50	100,00	31-déc-95	Achevé
Interconnexion Shoubrah El-Kheima	21,39	0,00	0,00	0,21	21,18	26-mai-83	16-oct-83	26-avril-84	21,18	100,00	02-janv-90	Achevé
Shoubrah El-Kheima (Unité 4)	43,50	0,00	0,00	7,46	36,04	28-août-85	10-mars-86	16-fév-87	36,04	100,00	31-déc-89	Achevé
Centrale Damiette	103,00	0,00	0,00	2,74	100,26	19-déc-86	30-oct-87	07-juin-88	100,26	100,00	31-déc-97	Achevé
Caire Ouest	210,00	0,00	0,00	0,01	210,00	23-août-88	19-déc-88	21-déc-89	208,83	99,45	30-juin-99	Achevé
Complément centrale Caïre Ouest	42,10	0,00	0,00	10,85	31,25	27-janv-92	01-sept-92	12-juil-93	31,25	100,01	30-juin-99	Achevé
Centrale électrique El-Arish	53,53	0,00	0,00	3,52	50,01	18-déc-89	07-mars-90	10-mars-91	50,01	100,01	31-janv-98	Achevé
Centrale El-Kureimat	250,00	0,00	0,00	127,92	122,08	17-déc-90	30-mai-91	03-mars-92	122,07	99,99	31-déc-00	Achevé
Étude sur énergie héliothermique	0,00	0,00	1,57	0,00	1,57	06-janv-93	12-mai-93	14-fév-95	1,51	96,18	30-juin-03	Achevé
Cent. à cycle combiné El-Kureimat	146,92	0,00	0,00	0,00	146,92	27-juil-05	18-oct-05	05-mai-06	0,00	0,00	31-déc-10	En cours
Total partiel	895,44	14,74	1,57	155,61	756,14				607,99	80,41		
FINANCES (6)												
1 ^e Ligne de crédit à IDB	5,00	0,00	0,00	0,01	4,99	18-août-77	04-oct-77	15-avril-78	4,99	99,91	30-juin-82	Achevé
2 ^e Ligne de crédit à IDB	10,00	0,00	0,00	0,12	9,88	25-avril-80	20-juin-80	30-déc-80	9,88	99,99	30-juin-94	Achevé
3 ^e Ligne de crédit à IDB	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00	12-déc-81	26-janv-82	02-août-82	10,00	100,00	30-juin-94	Achevé
4 ^e Ligne de crédit à IDB	60,00	0,00	0,00	19,20	40,80	12-déc-84	11-fév-85	20-août-85	40,80	100,00	31-déc-90	Achevé
Ligne de crédit à NBE	102,65	0,00	0,00	0,00	102,65	23-oct-02	27-mars-03	22-mai-03	102,65	100,00	31-déc-06	Achevé
Ligne de crédit à EDBE	58,65	0,00	0,00	11,73	46,92	23-oct-02	27-mars-03	22-mai-03	46,92	80,00	31-déc-06	Achevé
2 ^e Ligne de crédit à NBE	140,25	0,00	0,00	0,00	140,25	04-oct-05	21-nov-05	09-juin-06	0,00	0,00	31-déc-09	En cours
Total partiel	386,55	0,00	0,00	31,05	355,50				215,24	60,55		
INDUSTRIE (3)												
Filament de polyester	8,00	0,00	0,00	1,49	6,51	20-août-79	04-oct-79	28-juil-81	6,51	99,98	31-déc-81	Achevé
Filament de polyester II	10,45	0,00	0,00	1,35	9,10	29-déc-86	14-mars-88	10-mai-89	9,10	99,98		Achevé
Appui institut. aux NIS & EOS	0,00	0,00	1,57	0,00	1,57	25-mai-92	01-sept-92	15-mars-93	1,54	98,09	30-juin-00	Achevé
Total partiel	18,45	0,00	1,57	2,84	17,18				17,15	99,81		

SOCIAL (10)												
Formation professionnelle ind.	0,00	7,37	0,00	0,00	7,37	22-nov-78	31-janv-79	11-juin-81	7,37	100,00	31-déc-84	Achevé
Lutte contre la bilharziose I	0,00	7,37	0,00	0,00	7,37	18-déc-80	18-mars-81	15-fév-82	7,36	99,88	30-juin-94	Achevé
Lutte contre la bilharziose II	0,00	7,37	0,00	0,01	7,37	10-juin-82	07-janv-83	26-août-83	7,36	99,97	30-juin-00	Achevé
Lutte contre la bilharziose III	0,00	6,20	0,00	0,29	5,91	23-mars-89	01-déc-89	10-juil-90	5,91	100,00	30-juin-00	Achevé
Amélioration écoles secondaires industrielles	17,33	0,00	0,00	0,28	17,05	23-mars-89	01-déc-89	01-déc-90	17,05	100,01	30-juin-00	Achevé
	0,00	22,11	0,00	0,00	22,11	23-mars-89	01-déc-89	01-déc-90	22,11	100,00	30-juin-00	Achevé
	0,00	0,00	0,68	0,00	0,68	23-mars-89	01-déc-89	01-déc-90	0,67	98,53	30-juin-00	Achevé
Reconstruction d'urgence écoles	0,00	24,87	0,00	0,00	24,87	23-juin-93	26-nov-93	07-oct-94	22,43	90,19	30-juin-02	Achevé
Fonds social II	0,00	15,00	0,00	0,00	15,00	26-nov-97	07-mars-98	19-déc-00	15,00	100,00	31-déc-06	Achevé
Habilitation des femmes	0,00	6,00	0,00	0,00	6,00	26-nov-97	07-mars-98	19-déc-00	1,33	22,17	31-déc-06	En cours
	0,00	0,00	0,20	0,00	0,20	26-nov-97	07-mars-98	19-déc-00	0,17	85,00	31-déc-06	En cours
Réforme du secteur santé	0,00	11,00	0,00	0,00	11,00	29-oct-98	11-juil-00	14-nov-01	2,67	24,27	30-juin-07	En cours
	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	30-oct-98	11-juil-00	14-nov-01	0,93	93,00	30-juin-07	En cours
Amélioration écoles industrielles (Phase II)	10,83	0,00	0,00	10,83	0,00	28-nov-01	30-sept-02	s.o.	0,00	0,00	31-déc-08	Annulé
Total partiel	28,16	107,29	1,88	11,41	125,92				110,36	87,64		
MULTI-SECTEUR (2)												
PAS	100,00	0,00	0,00	50,00	50,00	24-sept-91	21-avril-92	30-nov-92	50,00	100,00	30-juin-94	Achevé, avec 50 % du prêt annulé
Appui institutionnel aux PRI	0,00	0,00	2,30	0,00	2,30	27-janv-92	21-avril-92	14-oct-93	2,30	100,00	31-déc-05 31,00	Achevé
Total partiel	100,00	0,00	2,30	50,00	52,30				52,30	100,00		
AIDE D'URGENCE	0,40	0,00	0,00	0,00	0,40	26-nov-92	s.o.	s.o.	0,40	100,00	s.o.	Achevé
AIDE D'URGENCE (Lutte anti-acridienne)	0,33	0,00	0,00	0,00	0,33	02-fév-05		s.o.	0,35	0,00		En cours
Total partiel	0,73	0,00	0,00	0,00	0,73				0,75	102,79		
OPÉRATIONS SECTEUR PRIVÉ (5) (en millions \$EU)												
Usine montage autos (JAC)	14,00	0,00	0,00	14,00	0,00	24-fév-94	s.o.	s.o.	0,00	0 %	s.o.	Annulé
Hotel Windsor Turin Garden City	14,00	0,00	0,00	0,00	14,00	21-mai-97	11-mai-99	04-fév-00	14,00	100 %	30-juin-00	En cours
Ind. métallurgique Alexandrie	33,00	0,00	0,00	33,00	0,00	15-déc-98	27-mai-99		0,00	0 %	25-oct-01	Annulé
	15,82	0,00	0,00	0,00	15,82	- id -	- id -	- id -	15,82	100 %	25-oct-01	Désengagement
LC à HSBC	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00	08-déc-99	06-juil-00	06-juil-00	50,00	100 %	30-avril-01	Achevé
LC à Suez Canal Bank	70,00	0,00	0,00	0,00	70,00	18-oct-01	29-janv-02	20-mars-02	70,00	100 %	30-juin-03	En cours
Total partiel	196,82	0,00	0,00	47,00	149,82				149,82	100 %		
Total général	1644,80	179,68	12,92	316,42	1520,98				1210,72	79,60		

